



Peut-on mettre son enfant a la porte sans lui versee de pension ?

Par **Lauline_old**, le **02/11/2007** à **14:00**

Bonjour je voudrais avoir un renseignement pour une amie.

Voila elle a un fils de 23 ans, il est capable de travailler mais sa ne l'interesse pas il vie encore sous son toit et passe ses journee et soiree avec ses amis.

Elle voudrais le mettre a la porte car chez elle s'est devenu insupportable. Comme pourrait-elle faire ?

Et serait-elle obligé de lui verser une pension alimentaire ?

Etant donné qu'il a fait enormement de betise dans le passer et qu'elle a toujours ete obligé de payer pour lui.

Merci.

Par **Jurigaby**, le **02/11/2007** à **14:28**

Bonjour.

Pour le foutre à la porte, rien de plus simple.. Il suffit de balancer ses affaires par la fenetre.

S'agissant de la pension, techniquement, elle est obligée de lui en verser une tant qu'il gagne pas suffisamment pour subvenir à ses besoins.

Ceci dit, elle ne lui doit aucune pension tant que le fils n'intente pas une action devant le juge aux affaires familiales.. Et a mon avis, il ne le fera pas..

Par **Lauline_old**, le **02/11/2007** à **14:29**

Malheureusement si il le fera il n'a aucun respect pour ses parents et sa ne le derangerai pas de les mettres dans la M....

Merci beaucoup pour votre aide.